the Intercolonial expenditure. Of the balance, \$2,800,000 was for the Northwest Territory. He quite agreed with the honourable member for Chateauguay, that the Government ought, at as early a day as possible, to endeavour to define their policy as to that Territory and the communication therewith. His impression was that it ought to be done in a large and comprehensive way; but there must first be exploration. We must know all about the country beyond the Laurentian range, north of Nipissing, in order to ascertain whether our communication would be in the direction or from the head of Lake Superior. Every hon. member admitted the propriety of borrowing money to pay off the Hudson's Bay Company, to organize that Government there, and to obtain communication with it. But the Government had no power to borrow the money until the matter had been agreed to in Committee of the Whole, and hence they asked for it in that way.

Hon. Mr. Smith asked explanations about the vote of \$5,200, two years' salary as a gratuity to the retiring Warden of Kingston Penitentiary. If this gentleman had been an officer of the Province of Canada, why should not his retiring allowance be charged to that Province.

Hon. Mr. Rose said the retiring Warden had rendered 25 or 30 years' faithful service, and had now retired in consequence of old age and infirmity. No one would say that he did not merit some allowance, and it was given in this form because there was no provision for pensions for retiring public officers.

Mr. Mackenzie, in reply to Hon. Mr. Smith's remark, said that already the complication of accounts between the several Provinces was bad enough, but it would be worse if payments like this were charged to the Province in which the officer had rendered service. He thought it better it should be charged to the Dominion, representing the Province on which the chief burden of such payments would probably fall.

## SUPPLY

The House then went into Committee of Supply, Mr. Street in the chair.

queront que la moitié de cette somme est affectée au Chemin de fer Intercolonial. Une partie du solde, 2,800,000 dollars est destinée au Territoire du Nord-Ouest. Il est tout à fait d'accord avec le député de Châteauguay, il pense que le Gouvernement devrait, aussitôt que possible, essayer de mettre sur pied une politique en ce qui concerne les problèmes posés par ce territoire et ses voies d'accès. Il pense que des travaux importants doivent être entrepris, mais qu'il est nécessaire, avant tout, d'explorer le territoire. Nous devons connaître toutes les régions qui s'étendent au-delà de la chaîne laurentienne, au nord du lac Nipissing, pour déterminer s'il est souhaitable de faire commencer ou aboutir la route à la tête du lac Supérieur. Tous les députés reconnaissent le bien-fondé des emprunts destinés à rembourser la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour organiser un gouvernement sur place et réaliser des voies de communications. Mais le Gouvernement n'a aucun pouvoir d'emprunter tant que le Comité général ne l'y autorise pas et c'est pourquoi le Gouvernement demande qu'une décision soit prise.

L'hon. M. Smith demande des explications sur le poste de 5,200 dollars, soit deux années de salaire accordées au directeur du pénitencier de Kingston en tant que prime à la retraite. Puisque ce directeur était fonctionnaire de la Province du Canada, pourquoi sa prime de retraite n'est-elle pas versée par cette province.

L'hon. M. Rose dit que le directeur qui prend sa retraite a rendu 25 ou 30 ans de bons et loyaux services et qu'il se retire aujourd'hui à cause de son âge et de son état de santé. Personne n'osera prétendre qu'il ne mérite pas une certaine prime; elle lui est accordée sous cette forme, car il n'existe aucune disposition relative aux pensions des fonctionnaires qui prennent leur retraite.

M. Mackenzie répond à l'hon. M. Smith et dit que les comptes entre les différentes provinces sont déjà suffisamment compliqués et que ce serait les compliquer encore que de faire payer les fonctionnaires par la province pour laquelle ils travaillent. Il pense qu'il vaudrait mieux que le Dominion, qui représente la province en question, se charge de ces paiements.

## SUBSIDES

La Chambre se réunit ensuite en Comité des Subsides sous la présidence de M. Street.